



Mai 2024

FO COM \ LA POSTE
BSCC



PLIS ÉLECTORAUX

FO COM EXIGE UNE COMPENSATION

Les élections européennes vont se tenir le 9 et 10 juin 2024. Comme d'habitude, ce sont les agents de la BSCC qui seront en charge de la dispersion et de la distribution des professions de foi.

Au regard des difficultés rencontrées à chaque élection (retard dans l'acheminement des plis, trafic journalier trop fort, vacances d'emplois, etc.), FO Com exige l'ouverture d'une négociation spécifique concernant la distribution des « plis électoraux ».



POUR FO COM, VOICI LES REVENDICATIONS QUE NOUS AVONS PORTÉES

- ▶ L'attribution d'une prime pour tous les agents concernés par les « plis électoraux » en plus des heures supplémentaires éventuelles.
- ▶ Une prise en charge totale des repas le ou les jours de distribution des plis.
- ▶ La mise en place systématique de la totalité des renforts prévus et si nécessaire, de renforts supplémentaires.
- ▶ L'attribution d'un jour de repos compensateur pour tous les agents concernés.

La transmission dans les temps légaux des professions de foi revêt d'une importance capitale et demande un effort conséquent de la part du personnel. Celui-ci ne doit pas être le seul à faire des efforts!

Il s'agit pour la BSCC d'un contrat exceptionnel et donc d'un apport supplémentaire au chiffre d'affaires. Sans l'implication des agents, l'entreprise ne peut réussir cette nouvelle campagne de distribution. C'est pourquoi, les agents doivent être compensés.



www.focom-laposte.fr

DÉTERMINÉS

POUR NOUS SUIVRE

